

NouveauDépart

Informations à l'intention des migrantes et migrants
NeuStart – Infos für Migranten und Migrantinnen



Information importante

Veillez noter qu'en raison de la pandémie du Corona, un entretien auprès des autorités municipales et des centres d'aide et d'accueil n'est possible qu'après prise de rendez-vous préalable par téléphone.

Chères lectrices, chers lecteurs,
bienvenue dans la Ville de Pforzheim ! Notre brochure « NouveauDépart »
a pour but de vous accompagner afin que votre arrivée dans votre nouvelle ville
se déroule sans problème.

Le nouveau départ dans une ville encore inconnue n'est pas une chose aisée.
Et lorsque le pays, la langue, l'écriture et la vie quotidienne sont inconnus, il s'agit
alors d'une aventure qui n'est pas toujours facile. Afin de trouver vos marques,
« NouveauDépart » contient toutes les informations dont vous avez besoin pour
démarrer à Pforzheim.

Nous souhaitons que vous appreniez à connaître la ville, que vous l'aimiez et
que vous trouviez une nouvelle patrie pour vous et votre famille - utilisez notre
brochure ainsi que nos autres services proposés dans les domaines des langues,
de l'éducation et l'intégration. Ainsi, rien ne pourra entraver votre nouveau départ !

Frank Fillbrunn
Maire



A stylized, handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the right.



Ignazio Minotta
Italie

Je vis depuis plus de 25 ans à Pforzheim et je m'y sens bien depuis le premier jour. Une des clés de ma réussite a tout d'abord été d'apprendre relativement tôt la langue et de me faire comprendre en allemand. Cela m'a tout simplement facilité la vie.



Bushra Lupardi
Irak

Pour moi, l'intégration signifie vivre ici et maintenant : parler, travailler, s'engager et apprécier les autres même s'ils sont différents. Je me réjouis à l'idée de voir les migrants reconstruire leur vie à Pforzheim.



Chariklia Isaakidou
Grèce

En tant qu'ancienne immigrée, je connais les problèmes en Allemagne. Lorsque j'ai fait la connaissance des gens d'ici, ils étaient très ouverts et serviables. Je souhaite que tous les migrants trouvent, tout comme moi, des gens qui les aident à surmonter les difficultés quotidiennes.



Fazli Isbilen
Turquie

Démarrer dans un pays étranger est difficile - pour moi aussi, tout était nouveau et inconnu il y a de cela quelques années. J'espère que cette brochure aidera les migrants à trouver leur voie dans la « jungle administrative et quotidienne » !



Herbert Eiwien
Roumanie

Roumain d'origine, je me sens responsable, au sein du conseil consultatif international, du nombre croissant d'immigrants roumains. Ces derniers ont encore de très bonnes chances de s'intégrer rapidement et de contribuer au développement rapide de Pforzheim.

Sommaire

1. Déclaration de domicile à Pforzheim _ 6	
2. Entretien avec les services de l'immigration _____ 7	
3. Se loger	
3.1 Comment trouver un logement ? _____ 9	
3.2 Le loyer- qu'est-ce que cela intègre ?_ 10	
3.3 Logement social _____ 12	
3.4 Qu'est-ce que l'aide personnalisée au logement ? _____ 13	
4. Compte courant _____ 14	
5. Intégration	
5.1 Chargé de l'intégration de la Ville de Pforzheim _____ 15	
5.2 Apprendre l'allemand _____ 16	
5.3 Cours d'intégration _____ 17	
5.4 Centre de coordination pour les cours de langue _____ 18	
5.5 Centres de conseils pour migrants ___ 19	
5.6 Gestion de l'intégration _____ 20	
6. Travail	
6.1 Autorisation de travail pour les États de l'UE _____ 21	
6.2 Autorisation de travail pour les États n'appartenant pas à l'UE _____ 21	
6.3 Recherche d'emploi/placement ____ 22	
6.4 Reconnaissance des diplômes étrangers _____ 23	
7. Enfants	
7.1 Allocation familiale _____ 24	
7.2 Allocation pour enfant à charge ____ 25	
7.3 Allocation parentale d'éducation ____ 26	
7.4 Le kit d'éducation et de participation _ 27	
7.5 Inscription à la crèche et à la maternelle _____ 28	
7.6 Inscription à l'école _____ 29	
8. Santé	
8.1 Assurance maladie _____ 30	
8.2 Consultations médicales _____ 30	
8.3 Vieillesse, soins et handicap _____ 31	
9. Numéros d'urgence _____ 32	
10. Au quotidien	
10.1 Actes authentiques et traductions __ 33	
10.2 Permis de conduire _____ 34	
10.3 Centres familiaux _____ 35	
10.4 Offres de loisirs et de soutien pour l'enfance et la jeunesse ____ 36	
10.5 Sport/associations sportives ____ 37	
11. Social	
11.1 Pforzheimer Tafel _____ 38	
11.2 Pforzheim-Pass _____ 39	
11.3 Redevance radio-télévision _____ 40	
12. Annexe	
12.1 Jours fériés dans le Land de Bade-Wurtemberg _____ 41	
12.2 À savoir concernant Pforzheim ____ 42	
12.3 Quartiers _____ 43	
12.4 Centre-ville de Pforzheim _____ 44	
12.5 États membres de l'UE _____ 46	
Adresse bibliographique _____ 47	
Les administrations de Pforzheim _____ 48	



1. Déclaration de domicile à Pforzheim / Anmeldung in Pforzheim

- Toute personne qui emménage dans un logement en Allemagne doit se présenter dans un délai de deux semaines, auprès des services de déclarations domiciliaires.
- Même lors d'un déménagement, il convient de procéder à une déclaration de changement de domicile auprès des services de déclarations domiciliaires, dans un délai de deux semaines.
- Une attestation du propriétaire doit être présentée lors de l'inscription.
- Les personnes qui n'effectuent pas la déclaration de domicile ou de changement de domicile dans le délai imparti sont passibles d'une amende.
- À l'issue de la déclaration et de l'emménagement, il est important que le nom de famille apparaisse sur la sonnerie et la boîte aux lettres afin que le courrier puisse être dûment remis.

Déclaration de domiciliation		
Où ?	Bürgerzentrum ou administrations locales	
Adresse	Ancienne Mairie (Altes Rathaus) Östliche Karl-Friedrich-Str. 2 - 4, 75175 Pforzheim	
Horaires de consultation	Du lundi au mercredi	7h30 - 13h00
	Jeudi	8h00 - 12h00 14h00 - 18h00
	Vendredi	8h00 - 12h00
Que devez-vous apporter ?	<ul style="list-style-type: none">■ Passeport ou carte d'identité■ Pour la carte d'identité d'un enfant (acte de naissance ; pour les actes de naissance étrangers, veuillez également fournir une traduction en allemand ou un acte de naissance international)■ Contrat de location	
Que recevez-vous ?	Attestation de domicile À conserver impérativement	



Pendant la pandémie du Corona, les rendez-vous pour les entretiens doivent être préalablement convenus sur : www.qtermin.de/stadt-pforzheim.

2. Entretien avec les services de l'immigration / Vorsprache bei der Ausländerbehörde

Tout étranger qui n'est pas citoyen de l'UE et qui souhaite vivre en Allemagne doit se présenter en personne aux services de l'immigration.

L'entretien est **seulement** possible si vous l'avez **préalablement convenu** :

Entretien avec les services de l'immigration					
Où ?	Abteilung für Migration und Flüchtlinge				
Adresse	Altes Rathaus, sous-sol (SG) Östliche Karl-Friedrich-Str. 2 - 4, 75175 Pforzheim				
Prise de rendez-vous	Nom de famille	Téléphone	Horaires pour nous joindre par téléphone		E-mail
	Aa - Ala Ama - Bas	07231 39-1032	Lun. - ven. Jeudi	8h00 - 12h00 14h00 - 16h00	melanie.herceg@pforzheim.de
	Alb - Aldh Bat - Din	07231 39-3158	Lun. - ven.	8h00 - 12h00 14h00 - 16h00	valeria.olah@pforzheim.de
	Aldi - Alg Dio - Haw	07231 39-3084	Lun. - ven.	8h00 - 12h00 14h00 - 16h00	gina.kienzle@pforzheim.de
	Alh - Alia Hax - Kim	07231 39-3160	Lun. - ven.	8h00 - 12h00 14h00 - 16h00	katharina.herrmann@pforzheim.de
	Alib - Alj Kin - Mal	07231 39-2509	Lun. - ven. Lu	8h00 - 12h00 14h00 - 16h00	ines.hufnagel@pforzheim.de
	Alk - Alm Mam - Pll	07231 39-2123	Lun. - ven.	8h00 - 12h00 14h00 - 16h00	oliver.gaide@pforzheim.de
	Aln - Alo Plm - Se	07231 39-3159	Lun. - ven. Jeudi	8h00 - 12h00 14h00 - 16h00	mary-ann.bucher@pforzheim.de
	Alp - Als Sf - Tuq	07231 39-3161	Lun. - ven.	8h00 - 12h00 14h00 - 16h00	regina.weidner@pforzheim.de
	Alt - Alz Tur - Z	07231 39-3162	Lun. - ven. Lu, ma, je	8h00 - 12h00 14h00 - 16h00	monika.bernhardt@pforzheim.de
	Que devez-vous apporter ?	<ul style="list-style-type: none"> ■ Passeport ■ Attestation de domicile ■ Justificatifs de revenus ■ Les autres documents réclamés par la personne chargée du dossier 			
Que recevez-vous ?	Titre de séjour À conserver impérativement				

À la date et à l'heure convenus, veuillez vous présenter à l'interphone du pilier bleu, au rez-de-chaussée de l'« Alten Rathaus ».



Les réfugiés et demandeurs d'asile peuvent, sur **la base du tableau** suivant, convenir d'un rendez-vous par téléphone. L'entretien est **seulement** possible si vous avez **préalablement convenu d'un rendez-vous** :

Entretien concernant les réfugiés et demandeurs d'asile				
Où ?	Abteilung für Migration und Flüchtlinge			
Adresse	Altes Rathaus, sous-sol (SG) Östliche Karl-Friedrich-Str. 2 - 4, 75175 Pforzheim			
Disponibilité téléphonique pour convenir d'un rendez-vous	Nom de famille	Téléphone	Horaires pour nous joindre par téléphone	
	A - Ek	07231 39-3109	Du lundi au jeudi Jeudi	8h00 - 12h00 14h00 - 16h00
	El - J	07231 39-3168	Du lundi au jeudi Jeudi	8h00 - 12h00 14h00 - 16h00
	K - Saf	07231 39-4264	Du lundi au jeudi Jeudi	8h00 - 12h00 14h00 - 16h00
	Sag - Z	07231 39-3166	Du lundi au jeudi Jeudi	8h00 - 12h00 14h00 - 16h00
Que devez-vous apporter ?	<ul style="list-style-type: none">■ Passeport / document d'identité / autorisation (<i>Gestattung</i>) / permission (<i>Duldung</i>)■ Attestation de domicile (<i>Anmeldebestätigung</i>)■ Justificatifs de revenus■ Les autres documents réclamés par la personne chargée du dossier			
Que recevez-vous ?	Titre de séjour (<i>Aufenthaltstitel</i>) / autorisation (<i>Gestattung</i>) / permission (<i>Duldung</i>) À conserver impérativement			






- Veuillez vous présenter à l'interphone lorsque vous êtes là.
- L'entretien et la remise de la demande n'ont lieu qu'à la date fixée dans le hall de Altes Rathaus au sous-sol.
- Veuillez patienter devant le bureau S210 le jour et à l'heure souhaités.

3. Se loger / Wohnen

3.1 Comment trouver un logement ? / Wie finden Sie eine Wohnung?



- Vous pouvez trouver des offres de logements
 - dans les journaux
 - sur Internet
 - auprès des sociétés de construction
- Lors de la conclusion du contrat de location, la plupart des propriétaires exigent le dépôt d'une caution (équivalent en général entre 2 et 3 mois de loyer sans charges).

Sociétés de construction	Adresses	Horaires de consultation
Arlinger eG	Hohlohstr. 6 75179 Pforzheim Tél. 07231-94 62-0 www.arlinger.de	 Lun. - ven. 8h00 - 12h00 Lun. - mer. 14h00 - 16h00 Jeudi 14h00 - 18h00 ainsi que sur demande
Pforzheimer Bau- und Grund GmbH	Erbprinzenstr. 20 75175 Pforzheim Tél. 07231-93 02-0 www.pforzheimerbauundgrund.de	 Lun. - ven. 8h00 - 12h30 Lun., mar. 13h15 - 17h00 Jeudi 13h15 - 18h00
Familienheim e.G.	Lindenstr. 39 75175 Pforzheim Tél. 07231-93 19-0 www.familienheim-pforzheim.de	 Mar., mer., jeu. 8h00 - 12h00 Mar. 14h00 - 17h15
STADTBAU GmbH Pforzheim	Schlossberg 20 75175 Pforzheim Tél. 07231 39-31 10 www.stadtbau-pforzheim.de	 Lun., mer. 8h00 - 12h00 Jeudi 14h00 - 18h00 ainsi que sur demande
Huchenfeld eG	Huchenfelder Hauptstr. 105 75181 Pforzheim Tél. 07231-97 92 70 www.baugenossenschaft-huchenfeld.de	 Lun. - ven. 9h00 - 12h00 Jeudi 14h00 - 18h00 ainsi que sur demande



3.2 Le loyer- qu'est-ce que cela intègre ? / Wohnungsmiete – was gehört dazu?

Le loyer se compose des éléments suivants :

Loyer brut et charges locatives

Le loyer brut est un montant de base fixe. Les charges locatives comportent, par exemple, les frais d'administration, d'approvisionnement en eau, d'évacuation des eaux usées et de chauffage. Elles sont en général facturées annuellement au prorata de la consommation. Les charges locatives sont payées au propriétaire ou aux Stadtwerke Pforzheim (SWP – services municipaux d'électricité, de gaz et d'eau).

Électricité

L'électricité doit être souscrite séparément auprès des Stadtwerke Pforzheim (SWP) ou auprès d'un autre fournisseur d'électricité. Elle est également réglée séparément.

Déchets

Chaque ménage doit payer une redevance pour l'enlèvement et le traitement des déchets. Les déchets sont ainsi collectés régulièrement.

- L'inscription s'effectue au moyen d'un bordereau que le propriétaire de la maison/gérant de l'immeuble doit signer. Le bordereau doit ensuite être remis au **ServiceCenter Abfallwirtschaft**, Heinrich-Witzenmann-Str. 13, 75179 Pforzheim. Afin de pouvoir enregistrer les levées, toutes les poubelles sont équipées d'une puce.
- En fonction de la commande, les déchets sont collectés une fois par semaine ou tous les 14 jours. Afin de pouvoir être vidée, la poubelle (avec le couvercle bien fermé) doit être placée sur le bord du trottoir au plus tôt à partir de 18h00 la veille de la collecte, et au plus tard à 6h30 le matin de la collecte.
- Les jours des collectes peuvent être trouvés dans le calendrier qui vous a été envoyé ou sur Internet (www.abfallwirtschaft-pforzheim.de/kundenportal/abfallkalender). Ils sont répartis en fonction des rues et numéros de rue.
- Le calendrier des jours de collecte des déchets peut également être obtenu auprès des services suivants :
 - ServiceCenter Abfallwirtschaft, Heinrich-Witzenmann-Str. 13, 75179 Pforzheim
 - Services techniques/Abfallwirtschaft, Heinrich-Witzenmann-Str. 13, 75179 Pforzheim
 - Administrations locales (Büchenbronn, Eutingen, Hohenwart, Huchenfeld, Würm)
- À Pforzheim, les déchets doivent être triés selon qu'il s'agit de déchets résiduels, de papiers, de verres ou de matériaux d'emballage. Les déchets organiques comme par exemple, les restes de fruits, de salades et de légumes, les épluchures de pommes de terre, le marc de café, les sachets de thé, les restes de repas **doivent** être jetés dans la poubelle pour déchets organiques.





Élimination des déchets encombrants

Les déchets encombrants sont : armoires, tables, chaises, canapés et fauteuils, cadres de lit, matelas, tapis, gros appareils électroménagers tels que machines à laver, éviers et réfrigérateurs, etc.

- Si des déchets encombrants doivent être éliminés, vous pouvez les amener aux déchetteries municipales (Entsorgungszentrum Hohberg, à Huchenfeld, à Eutingen et à Büchenbronn). Cela est **gratuit une fois par an** pour les quantités ménagères normales (jusqu'à 3 m³). Vous avez besoin d'un certificat d'autorisation pour un dépôt gratuit dans les déchetteries municipales. Vous pouvez l'obtenir auprès du Service-Center Abfallwirtschaft, Heinrich-Witzenmann-Str. 13. Chaque mètre cube dépassant la limite autorisée de 3 m³, sera facturé 5 euros.
- Si vous n'avez pas de moyen de transport, les déchets encombrants jusqu'à 3 m³ peuvent être ramassés gratuitement une fois par an. Pour cela, les déchets encombrants doivent être placés sur le bord de la route. Toute inscription supplémentaire sera facturée 60 euros et ne sera pas fournie en tant que service complet. Si vous souhaitez bénéficier d'un service complet, vous pouvez l'organiser individuellement avec l'entreprise de collecte de déchets mandatée.
- Si plus de 3 m³ doivent être ramassés (liquidations de ménages, etc.), veuillez vous adresser à des sociétés privées de débarrasement et de transport.

Les employés communaux de la gestion des déchets (tél. 07231/39-1393) se tiennent à votre disposition pour toutes questions complémentaires, et ce, aux jours et horaires suivants :

Du lundi au vendredi **7h30 - 12h00**
Jeudi **13h30 - 18h00**

Pour de plus amples informations veuillez consulter le site Web
www.abfallwirtschaft-pforzheim.de.



Tri des déchets



Poubelle/sac jaune
emballages
en métal,
plastique
et matériau
composite



Poubelle grise
pour les déchets
résiduels
Poubelle marron
pour déchets
organiques



**Container
pour le verre**
pour les
bouteilles et verres,
tri par couleurs



Papier
en paquet
ou dans la
poubelle bleue



3.3 Logement social / Sozialwohnung

En Allemagne, les personnes ayant des revenus modestes peuvent louer des logements à loyer modéré, des logements dits « sociaux ». À Pforzheim comme ailleurs, le nombre de ces logements est limité. Afin de pouvoir louer un logement social, il est nécessaire de détenir un **certificat attestant d'un droit au logement** (*Wohnberechtigungsschein*).

WOHNEN

Demande de certificat attestant d'un droit au logement (Wohnberechtigungsschein)	
Où ?	Jugend- und Sozialamt, Sachgebiet Wohnungswesen/Wohnungssicherung
Adresse	Zehnthofstr. 10 + 12, bureau 501 75175 Pforzheim Tél. 07231 39-2388
Horaires de consultation (seulement sur rendez-vous)	Lundi 8h00 - 12h00 Mercredi 8h00 - 12h00 Jeudi 14h00 - 18h00 Vendredi 8h00 - 12h00 Rendez-vous à fixer par téléphone
Que devez-vous apporter ?	<ul style="list-style-type: none">■ Passeport ou carte d'identité■ Justificatifs de revenus■ Contrat de location actuel
Que recevez-vous ?	Certificat attestant d'un droit au logement (<i>Wohnberechtigungsschein</i>) À conserver impérativement



3.4 Qu'est-ce que l'aide personnalisée au logement et où peut-on l'obtenir ? / Was ist Wohngeld und wo können Sie es beantragen?

- L'aide personnalisée au logement est une subvention permettant aux personnes ayant de faibles revenus de pouvoir louer un logement.
- En principe, toute personne ayant de faibles revenus peut déposer une demande d'aide personnalisée au logement.
- Le formulaire de demande et d'autres informations peuvent être obtenus auprès du service chargé des demandes d'aide personnalisée au logement (*Wohngeldstelle*).

Demande d'aide personnalisée au logement (<i>Wohngeld</i>)	
Où ?	Jugend- und Sozialamt, Sachgebiet Wohngeld
Adresse	Zehnthofstr. 10 + 12, 75175 Pforzheim
Horaires de consultation (seulement sur rendez-vous)	Lundi 8h00 - 12h00 Mercredi 8h00 - 12h00 Jeudi 14h00 - 18h00 Vendredi 8h00 - 12h00
Que devez-vous apporter ?	<ul style="list-style-type: none">■ Passeport ou carte d'identité■ Justificatifs de revenus■ Contrat de location
Que recevez-vous ?	Octroi/refus de l'aide personnalisée au logement (<i>Wohngeldbewilligung/Wohngeldablehnung</i>) À conserver impérativement



4. Compte courant / Girokonto

En Allemagne, chaque famille doit disposer d'un compte bancaire (= compte courant [*Girokonto*]), afin que l'argent de la famille (par ex. salaire, allocation chômage, aides sociales, allocation familiale) puisse être transféré sur ce compte. Ce compte permet également de payer le loyer, l'électricité, le téléphone et autres factures.

- Vous devez donc ouvrir un compte auprès d'une banque (par exemple Sparkasse, Volksbank, Postbank ou autres).

Ouverture d'un compte courant	
Où ?	La banque de votre choix
Que devez-vous apporter ?	<ul style="list-style-type: none">■ Passeport ou carte d'identité■ Titre de séjour (<i>Aufenthaltstitel</i>)
Que recevez-vous ?	Carte avec numéro de compte À conserver impérativement

5. Intégration / Integration

5.1 Chargée de l'intégration de la Ville de Pforzheim / Integrationsbeauftragte der Stadt Pforzheim

L'aide à l'intégration des migrantes et migrants vivant à Pforzheim est importante pour la ville.

Cette mission est assurée par la chargée de l'intégration. Elle soutient et conseille (en consultation avec le conseiller municipal pour l'éducation et les affaires sociales) l'administration et le conseil municipal sur les questions spécifiques de l'intégration. La chargée de l'intégration planifie et coordonne les projets et mesures renforçant l'intégration et la cohésion sociale. En tant qu'interlocutrice de la ville de Pforzheim sur le thème « Intégration des immigrés », elle travaille en étroite collaboration avec le comité de politique d'intégration de la ville, le « Conseil consultatif international » (*Internationaler Beirat*) et en tant que coordinatrice de l'« Alliance d'intégration de Pforzheim » (*Pforzheimer Integrationsbündnis*), avec un grand nombre d'organisations indépendantes et d'organisations de migrants.

Chargée de l'intégration	
Nom	Anita Gondek
Adresse	Marktplatz 4, 75175 Pforzheim
Bureau	309, 3 ^e étage (Jugend- und Sozialamt)
Téléphone	07231 39-2117
E-mail	anita.gondek@pforzheim.de

5.2 Apprendre l'allemand / Deutsch lernen

Afin de pouvoir bien vivre en Allemagne, c'est-à-dire y trouver un emploi, entrer en contact avec d'autres personnes, assister les enfants à l'école, il est nécessaire d'apprendre la langue allemande.

Les migrantes et migrants peuvent apprendre l'allemand dans un **cours d'intégration**.

- Les personnes qui ont le droit de participer à un cours d'intégration **peuvent** s'inscrire à un cours d'allemand (voir 5.4) auprès du **centre de coordination pour les cours de langue** (*Koordinierungsstelle Sprachkurse*).
- Les personnes qui sont contraintes de participer à un cours d'intégration par le service de la migration et des réfugiés (*Ausländerbehörde, Abteilung für Migration und Flüchtlinge*), ou par le Jobcenter ou le service d'assistance à la jeunesse (*Jugend- und Sozialamt*) et service d'aide sociale (octroi de l'asile) (*Leistungsgewährung Asyl*) **doivent** s'inscrire au plus vite audit cours auprès du **centre de coordination pour les cours de langue** (*Koordinierungsstelle Sprachkurse*) (voir 5.4) et y participer conformément aux dispositions légales.
- Les citoyens de l'UE sans droit/obligation peuvent demander à participer au cours d'intégration et éventuellement à une exonération des frais. Le bureau de coordination des cours de langues (*Koordinierungsstelle Sprachkurse*) et les centres de conseil en migration de Caritas et Diakonie (*Migrantenberatungsstellen*) vous aideront dans ces domaines. Les formulaires sont disponibles sur le site Internet du Bundesamt für Migration und Flüchtlinge (Office Fédéral pour l'immigration et les réfugiés, BAMF) (<https://www.bamf.de/DE/Themen/Integration/ZugewanderteTeilnehmende/Integrationskurse/integrationskurse-node.html>).
- La non-participation à un cours d'intégration peut avoir des conséquences négatives :
 - la durée du séjour peut être réduite ;
 - les prestations sociales (par ex. l'allocation chômage II [*Arbeitslosengeld II*], les aides sociales) peuvent être réduites ;
 - une amende peut être infligée.



5.3 Cours d'intégration / Integrationskurse

- Un cours d'intégration se compose d'un **cours de langue** (600 heures minimum) et d'un **cours d'orientation** (100 heures). Le cours de langue permet d'avoir des connaissances de base de la langue allemande (jusqu'au niveau B1 maximum). Le cours d'orientation permet d'acquérir des connaissances sur la culture, le système juridique et l'histoire de l'Allemagne.
- Si nécessaire, il est possible de participer à des **cours d'intégration spéciaux** (par ex. cours d'intégration pour les jeunes, les femmes et les parents) qui comprennent entre 900 et 1 200 heures de cours de langue et 100 heures de cours d'orientation.
- Des cours d'intégration avec **alphabétisation préalable sont proposés aux migrant(e)s qui ne savent ni lire, ni écrire** (300 heures).
- La participation au cours d'intégration est payante. Sur demande et dans certaines conditions, vous pouvez toutefois être exonéré de ces frais.
- L'inscription aux cours d'intégration s'effectue de manière centralisée auprès du **centre de coordination pour les cours de langue** (*Koordinierungsstelle Sprachkurse*) situé Schlossberg 15 (voir 5.4).
- Une fiche informative sur le cours d'intégration, disponible dans plusieurs langues, est disponible sur le site Internet du Bundesamt für Migration und Flüchtlinge (Office Fédéral pour l'immigration et les réfugiés (BAMF), sous : https://www.bamf.de/SharedDocs/Anlagen/DE/Integration/Integrationskurse/Kursteilnehmer/Merkblaetter/630-036_merkblatt-auslaenderbehoerde.html?nn=282388



5.4 Centre de coordination pour les cours de langue / Koordinierungsstelle Sprachkurse

À Pforzheim, un centre de coordination se charge d'organiser les cours d'intégration et de fournir des conseils sur les autres cours de langue disponibles.


Les personnes désireuses de participer à un cours d'intégration doivent s'inscrire auprès du centre de coordination.

Centre de coordination pour les cours de langue (Koordinierungsstelle Sprachkurse)		
Où ?	Jugend- und Sozialamt Koordinierungsstelle Sprachkurse	
Adresse	Schlossberg 15, (juste à côté du Jobcenter, Blumenhof 4) 5 ^e étage, merci de bien vouloir utiliser l'ascenseur A (devant) 75175 Pforzheim	
Que devez-vous apporter ?	<ul style="list-style-type: none"> ■ Passeport ou carte d'identité ■ Titre de séjour (<i>Aufenthaltstitel</i>) ■ Autres documents si nécessaire 	
Horaires de consultation	Lundi, mardi, vendredi	8h00 - 11h00
	Mercredi	fermé Consultation téléphonique uniquement de 9h00 à 12h00 au : Tél. 07231 39-2862 Tél. 07231 39-2863 Tél. 07231 39-2874
	Jeudi	13h00 - 17h00
Que recevez-vous ?	Placement dans un cours d'intégration adapté, conseil concernant les cours de langue disponibles à Pforzheim	

Durant la **pandémie du Corona**, les rendez-vous ne peuvent être fixés que par téléphone.

5.5 Centres de conseils pour migrants / Migrationsberatungsstellen

- Si vous avez des problèmes ou des questions, vous pouvez contacter à tout moment les centres de conseils pour migrants (*Migrationsberatungsstellen*).
- Il y a 3 centres de conseils pour migrants (*Migrationsberatungsstellen*) à Pforzheim :

Conseil pour les adultes		
Où ?	Caritasverband Pforzheim e.V.	Diakonie Pforzheim
Adresse	Blumenhof 6 75175 Pforzheim	Goethestr. 41 75173 Pforzheim
Que devez-vous apporter ?	<ul style="list-style-type: none"> ■ Passeport ou carte d'identité ■ Documents sur lesquels vous avez des questions 	
Horaires de consultation	Rendez-vous à fixer à téléphone : Tél. 07231-128 166 Marco Peichl marco.peichl@caritas-pforzheim.de Tél. 07231-128 125 Jan Westermann jan.westermann@caritas-pforzheim.de Conseil en ligne sur le thème de la migration de Caritas Pforzheim (gratuit, anonyme, sûr) : https://www.caritas-pforzheim.de/beratung/onlineberatung/ 	Tél. 07231-428 650 Sonja Ehmann, Ismail Niedermaier-Demirci

Conseil pour la jeunesse		
Où ?	Jugendmigrationsdienst Pforzheim (JMD)	
Adresse	Bleichstr. 81 (administration), Bleichstr. 64, 2 ^e étage (conseil) Tél. 07231-3861-901 ou tél. 07231-3861-902	
Que devez-vous apporter ?	<ul style="list-style-type: none"> ■ Passeport ou carte d'identité ■ Documents sur lesquels vous avez des questions 	
Horaires de consultation	Lundi 10h00 - 12h00 Mercredi 13h00 - 15h00 ou rendez-vous à fixer par téléphone	

5.6 Gestion de l'intégration / Integrationsmanagement

Nous aidons les réfugiés à s'installer à Pforzheim !

Nous vous conseillons sur les questions ou problèmes de la vie quotidienne et vous accompagnons auprès des autorités importantes (telles que les agences pour l'emploi, la Mairie). Nous vous aidons également à organiser votre vie en Allemagne de manière indépendante.

Certains collègues parlent arabe, kurde, farsi, anglais, français et turc.

Si vous êtes arrivé en Allemagne en tant que réfugié en 2015 ou après, vous et votre famille pouvez profiter de l'aide de l'équipe de gestion de l'intégration.

Où ?	Jugend- und Sozialamt / Integrationsmanagement
Adresse	Westliche Karl-Friedrich-Str. 31, 4 ^e étage 75172 Pforzheim
Que devez-vous apporter ?	<ul style="list-style-type: none"> ■ Passeport ou carte d'identité ■ Documents sur lesquels vous avez des questions
Horaires de consultation	Rendez-vous à fixer par téléphone : Tél. 07231 39-3499

Où ?	Diakonie Pforzheim / Integrationsmanagement
Adresse	Goethestr. 41 75173 Pforzheim
Que devez-vous apporter ?	<ul style="list-style-type: none"> ■ Passeport ou carte d'identité ■ Documents sur lesquels vous avez des questions
Horaires de consultation	Rendez-vous à fixer par téléphone : Tél. 07231 - 4286534

Si besoin, nous pouvons également vous conseiller à votre domicile.

6. Travail / Arbeit

6.1 Titre de travail pour les personnes venant des États membres de l'UE / Arbeitserlaubnis für Personen aus EU-Ländern

Les citoyen(ne)s des États membres de l'UE peuvent travailler en Allemagne. Ils n'ont besoin d'aucune autorisation de droit étranger particulière. Ils disposent des mêmes droits que les Allemands.

Des informations sont disponibles auprès de l'Agence centrale de placement pour le travail spécialisé et à l'étranger (ZAV) au numéro suivant 0228/713 20 20 ou sur Internet : www.make-it-in-germany.com.



6.2 Titre de travail pour les personnes ne venant pas des États membres de l'UE / Arbeitserlaubnis für Personen aus Nicht-EU-Ländern (sogenannten "Drittländern")

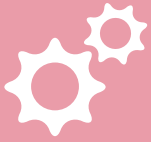
Les migrant(e)s venant de pays n'appartenant pas à l'UE, peuvent travailler en Allemagne si leur titre de séjour (*Aufenthaltstitel*) l'autorise. Les autorisations respectives peuvent être obtenues auprès des services de l'immigration (*Ausländerbehörde*).

Votre titre de séjour (*Aufenthaltstitel*) peut, entre autres, contenir les remarques suivantes sur le thème du « Travail » :

- **« Erwerbstätigkeit gestattet »**
Cela signifie que vous pouvez travailler pour un employeur et/ou exercer une profession indépendante.
- **« Beschäftigung gestattet, selbständige Tätigkeit nicht gestattet »**
Cela signifie que vous pouvez travailler pour un employeur, mais que vous ne pouvez exercer aucune profession indépendante.
- **« Erwerbstätigkeit nur mir Erlaubnis der Ausländerbehörde gestattet »**
Cela signifie que si vous avez peut être trouvé un emploi et/ou souhaitez inscrire une activité indépendante, vous devez alors faire une demande d'autorisation auprès des services de l'immigration (*Ausländerbehörde*). Ce n'est qu'avec l'autorisation des services de l'immigration que vous pouvez exercer votre activité.

Pour plus d'informations, veuillez contacter les services de l'immigration (*Ausländerbehörde*), service de la migration et des réfugiés (*Abteilung für Migration und Flüchtlinge*). (voir p. 7 et 8).





6.3 Recherche d'emploi/placement / Arbeitssuche/Arbeitsvermittlung

- Si vous n'avez pas d'emploi, vous pouvez contacter l'**agence pour l'emploi** (*Agentur für Arbeit*) de Pforzheim.
- Si vous souhaitez vous informer sur l'allocation chômage II (*Arbeitslosengeld II* dit « *Hartz IV* ») ou si vous la percevez déjà, veuillez alors vous adresser au **Jobcenter Pforzheim**.

Inscription en tant que chercheur d'emploi		
Où ?	Agentur für Arbeit Pforzheim	Jobcenter Pforzheim
Adresse Tél.	Luisenstr. 32, 75172 Pforzheim Tél. 0800 4 5555 00 (appel gratuit)	Blumenhof 4, 75175 Pforzheim
Horaires de consultation	Lundi 8h00 - 13h00 mardi 8h00 - 13h00 Mercredi 8h00 - 13h00 Jeudi 8h00 - 13h00 14h00 - 18h00 Vendredi 8h00 - 13h00	Lundi, mardi 8h00 - 12h00 et mercredi Jeudi 14h00 - 18h00 Vendredi 8h00 - 12h00
Que devez-vous apporter ?	<ul style="list-style-type: none"> ■ Carte d'identité ou passeport avec déclaration de domicile (<i>Anmeldebestätigung</i>) ■ Curriculum vitæ 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Passeport ou carte d'identité ■ Attestation de domicile (<i>Anmeldebestätigung</i>)
Que recevez-vous ?	<ul style="list-style-type: none"> ■ Aide et conseil lors de la recherche d'emploi, pour la qualification et la formation ■ Aide financière (par ex. demande de l'allocation chômage I [<i>Arbeitslosengeld I</i>]) 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Demande de l'allocation chômage II (<i>Arbeitslosengeld II</i>) ■ Aide et conseil lors de la recherche d'emploi, pour la qualification et la formation ■ Aide financière (allocation chômage II - <i>Arbeitslosengeld II</i>)

Vous recevrez de plus amples informations sur les thèmes de la formation, de l'emploi et de la formation continue auprès du centre d'orientation professionnelle (*Berufsinformationszentrum*, BiZ) situé dans le bâtiment de **Agentur für Arbeit Pforzheim**.

Horaires d'ouverture du centre d'orientation professionnelle (BiZ) de Pforzheim

Du lundi au mercredi 8h00 - 16h00
Jeudi 8h00 - 18h00
Vendredi 8h00 - 13h00

6.4 Reconnaissance des diplômes étrangers / Anerkennung ausländischer Abschlüsse



Si vous avez obtenu un diplôme ou appris un métier dans votre pays d'origine, vous pouvez le faire évaluer et reconnaître en Allemagne. Ceci constitue une condition préalable à votre intégration sur le marché du travail allemand.

Le Jobcenter Pforzheim propose une fois par semaine un conseil concernant la procédure de reconnaissance. Un **rendez-vous doit toutefois être préalablement convenu** pour ledit conseil.

Vous pouvez convenir d'un tel rendez-vous auprès du centre de conseil de Mannheim, au **tél. 0621-43 773 113** ou par e-mail à : anerkennung@ikubiz.de.

Vous recevrez également de l'aide et des conseils en ce qui concerne la procédure de reconnaissance auprès des points de contacts suivants :

<p>Gesellschaft für berufliche Eingliederung (GBE) Deimlingstraße 17, 75175 Pforzheim Quartierszentrum Innenstadt QuarZ Tél. 07231-5897969 gbe-quarzinnenstadt@gbe-pforzheim.de www.gbe-pforzheim.de Seulement pour les migrants venant de pays n'appartenant pas à l'UE (rendez-vous à fixer par téléphone)</p> 	<p>Q-Prints&Service FABÈ Beratungszentrum für Frau und Beruf Simmlerstr. 10, 75172 Pforzheim (conseil sur le thème de la reconnaissance seulement pour femmes) Andrea Riegraf, tél. 07231-56603-501 Dr. Anita Galuschek, tél. 07231-56603-507 Chris Meyer, tél. 07231-56603-563 (rendez-vous à fixer par téléphone)</p>
<p>Caritasverband e. V. Pforzheim Blumenhof 6, 75175 Pforzheim Marco Peichl, tél. 07231-128 166 Centrale, tél. 07231-128112 (rendez-vous à fixer par téléphone) Conseil en ligne sur le thème de la migration de Caritas Pforzheim (gratuit, anonyme, sûr) : https://www.caritas-pforzheim.de/beratung/onlineberatung/</p> 	<p>Diakonie Pforzheim Goethestr. 41, 75173 Pforzheim Sonja Ehmman, Ismail Niedermaier-Demirci Tél. 07231-42865-00 (rendez-vous à fixer par téléphone)</p>
<p>Welcome Center Nordschwarzwald Industrie- und Handelskammer Nordschwarzwald (IHK) Dr.-Brandenburg-Str. 6, 75173 Pforzheim Lina Zambrano, tél. 07231-201-174 zambrano@pforzheim.ihk.de www.welcome-to-nordschwarzwald.de</p> 	<p>Stadt Pforzheim Jugend- und Sozialamt Chargée de l'intégration Marktplatz 4, 75175 Pforzheim Tél. 07231 39-2117 (rendez-vous à fixer par téléphone)</p>

Vous trouverez de plus amples informations sur Internet sur :

www.berufliche-anerkennung.de et www.anerkennung-in-deutschland.de.





7. Enfants / Kinder

7.1 Allocation familiale / Kindergeld

- Les migrantes et migrants ayant leur résidence permanente en Allemagne peuvent, dans certaines conditions, recevoir une allocation familiale (*Kindergeld*).
- L'allocation familiale est en principe versée jusqu'au 18^e anniversaire de l'enfant ; elle peut être prolongée dans certains cas.
- L'allocation familiale est versée mensuellement sur le compte courant (*Girokonto*) des parents.
- La demande d'allocation familiale (*Kindergeld*) est traitée par la Familienkasse Baden-Württemberg West.

Demande d'allocation familiale (<i>Kindergeld</i>)							
Où ? Numéros de téléphone Internet E-mail	Familienkasse Baden-Württemberg West Service téléphonique : 0800 4 5555 30 (appel gratuit) Rendez-vous pour les paiements : 0800 4 5555 33 (appel gratuit) Fax : 07452 829 266 www.familienkasse.de Familienkasse-Baden-Wuerttemberg-West.F13@arbeitsagentur.de						
Adresse	Adresse pour les visiteurs : Bahnhofstr. 37, 72202 Nagold Adresse postale : 76088 Karlsruhe						
Horaires de consultation	<table border="1"> <tr> <td>Lundi, mardi, Jeudi, vendredi</td> <td>8h00 - 12h00</td> </tr> <tr> <td>Mercredi</td> <td>fermé</td> </tr> <tr> <td>Jeudi</td> <td>14h00 - 18h00</td> </tr> </table>	Lundi, mardi, Jeudi, vendredi	8h00 - 12h00	Mercredi	fermé	Jeudi	14h00 - 18h00
Lundi, mardi, Jeudi, vendredi	8h00 - 12h00						
Mercredi	fermé						
Jeudi	14h00 - 18h00						
Quelles preuves devez-vous joindre à la demande ?	<ul style="list-style-type: none"> ■ Passeport ou carte d'identité ainsi que titre de séjour (<i>Aufenthaltstitel</i>) valide ■ Pour les nouveau-nés : acte de naissance ■ Pour les enfants scolarisés : attestation scolaire ■ Pour les enfants en formation (<i>Ausbildung</i>) : contrat de formation (formulaire KG 5b) ■ Pour les enfants âgés de plus de 18 ans : certificat attestant de la conclusion de la formation initiale et de l'activité professionnelle (formulaire KG 5d) 						
Où devez-vous remettre la demande d'allocation familiale (<i>Kindergeldantrag</i>) dûment remplie ?	Familienkasse Baden-Württemberg West En personne : Bahnhofstr. 37, 72202 Nagold Par voie postale : Familienkasse Baden-Württemberg West, 76088 Karlsruhe						
Que recevez-vous ?	Décision relative à l'allocation familiale, à conserver impérativement						





7.2 Allocation pour enfant à charge / Kinderzuschlag

L'allocation pour enfant à charge (*Kinderzuschlag*) est un complément à l'allocation familiale (*Kindergeld*). Le parent élevant seul son enfant et les couples peuvent avoir droit à l'allocation pour enfant à charge (*Kinderzuschlag*) pour leurs enfants célibataires de moins de 25 ans qui vivent dans leur ménage, si

- une allocation familiale (*Kindergeld*) est versée pour ces enfants,
- le revenu mensuel des parents atteint le plafond de revenu minimum,
- les revenus et les actifs à prendre en compte ne dépassent pas le plafond des revenus et
- les besoins de la famille sont couverts par le versement de l'allocation pour enfant à charge (*Kinderzuschlag*) et qu'il n'existe donc aucun l'allocation chômage II (*Arbeitslosengeld II*)/ aide sociale (*Sozialgeld*) n'est perçu.

Le plafond de revenu minimum est de 900 euros pour les parents vivant en couple et de 600 euros pour le parent élevant seul son enfant. Les parents ne peuvent prétendre à l'allocation pour enfant à charge (*Kinderzuschlag*) que si leur revenu mensuel atteint le plafond de revenu minimum respectif. L'allocation pour enfant à charge (*Kinderzuschlag*) est calculée individuellement pour chaque enfant. À partir du 1^{er} janvier 2021, vous recevrez 205 euros maximum par mois et par enfant. S'il y a plusieurs enfants, un montant total sera versé. Il est généralement transféré à la personne qui perçoit également l'allocation familiale (*Kindergeld*).

KINDER

Demande d'allocation pour enfant à charge (<i>Kinderzuschlag</i>)		
Où ?	Familienkasse Baden-Württemberg West	
Adresse	Adresse pour les visiteurs Familienkasse Baden-Württemberg West Bahnhofstr. 37 72202 Nagold	Adresse postale Familienkasse Baden-Württemberg West 76088 Karlsruhe Tél. 0800-455500
Horaires de consultation	Lundi, mardi, vendredi Mercredi Jeudi	8h00 - 12h00 fermé 14h00 - 18h00
Que devez-vous apporter ?	<ul style="list-style-type: none">■ Demande d'allocation pour enfant à charge (<i>Kinderzuschlag</i>)■ Preuves d'hébergement et de chauffage■ Justificatifs de revenus et de patrimoine■ Preuve des détails de l'entretien pour le(s) enfant(s)	
Que recevez-vous ?	Décision (approbation/rejet) concernant la demande d'allocation pour enfant à charge (<i>Kinderzuschlag</i>)	

Vous trouverez les informations pertinentes et les formulaires de demande d'allocation pour enfant à charge (*Kinderzuschlag*) sous :





7.3 Allocation parentale d'éducation / Elterngeld

- L'allocation parentale d'éducation (*Elterngeld*) est octroyée à la mère ou au père après la naissance de l'enfant lorsqu'ils :
 - sont domiciliés en Allemagne et disposent d'un titre de séjour (*Aufenthaltstitel*) valide
 - s'occupent eux-mêmes de l'enfant
 - vivent avec leur enfant au sein du même foyer
 - ne travaillent pas plus de 30 heures par semaine
 - étudient ou sont en formation (*Ausbildung*).
- L'allocation est payée au maximum pendant 14 mois.

Demande d'allocation parentale d'éducation (<i>Elterngeld</i>)	
Où ?	Jugend- und Sozialamt, Wirtschaftliche Jugendhilfe
Adresse	Altes Rathaus, A 420 Östliche Karl-Friedrich-Str. 2, 75175 Pforzheim
Horaires de consultation	Lundi, mercredi 8h00 - 12h00 Jeudi 14h00 - 18h00 Vendredi 8h00 - 12h00
Que devez-vous apporter ?	<ul style="list-style-type: none">■ Demande d'allocation parentale d'éducation dûment remplie■ Copie du titre de séjour (<i>Aufenthaltstitel</i>)■ Original de l'acte de naissance de l'enfant pour lequel l'allocation parentale d'éducation est demandée■ Copies des actes de naissance des autres frères et sœurs de moins de 6 ans vivant au sein du même foyer■ Certificat de l'employeur, ou copies des preuves de revenus des 12 derniers mois civils avant la naissance■ Certificat d'assurance de santé (<i>Krankenkasse</i>) relatif à l'obtention de prestations de maternité■ Copie de la décision actuelle relative à l'obtention de prestations sociales ou de revenus de remplacement
Que recevez-vous ?	Décision relative au montant et à la durée de l'allocation parentale d'éducation À conserver impérativement

Pour de plus amples informations, veuillez contacter la L-Bank Karlsruhe :
Tél. : 0800 6645471, e-mail : familienfoerderung@l-bank.de



7.4 Le pack Éducation et participation / Das Bildungs- und Teilhabepaket (BuT)

Le BuT du gouvernement fédéral permet aux enfants des familles ayant de faibles revenus d'avoir plus de chances d'un point de vue scolaire et professionnel pour l'avenir.

Les familles qui reçoivent les prestations suivantes ont droit aux prestations du pack Éducation et participation (Bildungs- und Teilhabepaket, BuT) :

- Allocation chômage II (*Arbeitslosengeld II*) ou aide sociale (*Sozialhilfe*) en vertu du SGB II (code de la sécurité sociale allemand)
- Aide sociale (*Sozialhilfe*) en vertu du SGB XII (code de la sécurité sociale allemand) et du § 2 AsylbLG (loi allemande sur les prestations aux demandeurs d'asile)
- Aide personnalisée au logement (*Wohngeld*) et/ou
- Allocation pour enfant à charge (*Kinderzuschlag*).

Les prestations du BuT couvrent :

- Le déjeuner dans les crèches, maternelles, écoles et garderies d'enfants.
- Les frais d'adhésion aux associations/activités culturelles, sportives et de loisirs
- Le paiement des excursions scolaires
- Le soutien scolaire
- Les fournitures scolaires
- Les services de transports scolaires.

Demande d'octroi des prestations du BuT				
Où ? Adresse	Pour le bénéficiaire de l'aide personnalisée au logement (<i>Wohngeld</i>), de l'allocation pour enfant à charge (<i>Kinderzuschlag</i>) et de l'aide sociale (<i>Sozialhilfe</i>)	Pour le bénéficiaire de prestations aux demandeurs d'asile	Pour le bénéficiaire de l'allocation chômage II (<i>Arbeitslosengeld II</i>)	
	Jugend- und Sozialamt Zehnthofstr. 10 + 12 Room 212/213 75175 Pforzheim Tel.: 07231 391 097	Jugend- und Sozialamt Zehnthofstr. 10 + 12, 4th floor 75175 Pforzheim	Jobcenter Pforzheim Bâtiments administratifs Blumenhof 4, 75175 Pforzheim	
Horaires de consultation	Jugend- und Sozialamt		Jobcenter Pforzheim	
	Lundi, mercredi	8h00 - 12h00	Lundi, mardi, mercredi	8h00 - 12h00
	Jeudi	14h00 - 18h00	Jeudi	14h00 - 18h00
	Vendredi	8h00 - 12h00	Vendredi	8h00 - 12h00
	Seulement sur rendez-vous			
Que devez-vous apporter ?	<ul style="list-style-type: none"> ■ Passeport ou carte d'identité ■ Le cas échéant, le formulaire de demande de prestations du pack Éducation et participation dûment rempli (les demandes peuvent être obtenues auprès du service d'assistance à la jeunesse et service d'aide sociale [<i>Jugend- und Sozialamt</i>] ou du Jobcenter Pforzheim) ■ Les documents éventuellement manquants seront demandés lors de l'entretien. 			
Que recevez-vous ?	Décision relative au montant et à la durée des prestations d'éducation et de participation. À conserver impérativement			


KINDER




7.5 Inscription à la crèche et à la maternelle (KiTa) / Anmeldung in einer Kindertagesstätte

En Allemagne, il existe une grande offre de services de garde d'enfants. Les structures telles que les crèches, les maternelles et les garderies complètent la garde et l'éducation au sein de la famille. En Allemagne, chaque enfant de 1 an révolu dispose d'un droit d'être accueilli dans une structure de garde d'enfants jusqu'à ce qu'il rentre à l'école.

- Vous pouvez inscrire votre enfant **à temps** dans une crèche/maternelle (*Kindertagesstätte*) de votre choix afin qu'il puisse apprendre la langue allemande le plus tôt possible.
- Afin que votre enfant obtienne une place dans une crèche/maternelle, il doit tout d'abord est inscrit dans la **liste d'attente centralisée crèche/maternelle** (*Kita-Vormerkliste*). Vous pouvez vous en occuper seul sur Internet <https://www.pforzheim.de/buerger/kinderbetreuung/anmeldung.html>. Vous pouvez aussi vous rendre au centre d'inscription centralisée (voir ci-dessous).
- Les frais de crèche et de maternelle (KiTa) sont prélevés mensuellement. Sur demande, il est possible d'en être exonéré en partie ou en totalité par le service d'assistance à la jeunesse et service d'aide sociale (*Jugend- und Sozialamt*).

Liste d'attente pour l'inscription dans une crèche ou une maternelle (KiTa)	
Où ?	Liste d'attente crèche/maternelle sur Internet : https://www.pforzheim.de/buerger/kinderbetreuung/anmeldung.html ou Zentrale Vormerkstelle im Jugend- und Sozialamt 
De quoi avez-vous besoin/que devez-vous présenter ?	<ul style="list-style-type: none"> ■ Passeports des parents ■ Carte d'identité de l'enfant ou acte de naissance de l'enfant à inscrire ■ Preuve de l'emploi des parents, formation/études ou prestations du Jobcenter (centre d'emploi)
Que recevez-vous ?	Preuve que l'enfant a été inscrit pour une place en crèche/maternelle

Assistance dans les cas particuliers	
Où ?	Jugend- und Sozialamt, Zentrale Vormerkstelle Kita
Adresse	Lindenstr. 2, 1 ^e étage, 75175 Pforzheim, tél. 07231 39 -2011
Horaires de consultation	Lundi, mercredi, vendredi 8h00 - 12h00
	Jeudi 14h00 - 18h00
Que recevez-vous ?	<ul style="list-style-type: none"> ■ Conseil ■ Adresses des crèches, maternelles (KiTa), voir également : https://www.pforzheim.de/buerger/kinderbetreuung/kita.html ■ Informations relatives aux interlocuteurs des garderies 



7.6 Inscription à l'école / Schulanmeldung

En Allemagne, l'enseignement est obligatoire, ce qui signifie que tous les enfants **doivent** aller à l'école dès 6 ans. L'école est gratuite. La formation scolaire initiale commence avec l'école primaire (*Grundschule*) qui dure quatre ans. L'enfant va ensuite dans un établissement d'enseignement secondaire comme un établissement technique spécialisée (*Werkrealschule*), un établissement d'enseignement général (*Realschule*) ou un lycée (*Gymnasium*).

- Les enfants de 6 à 10 ans sont inscrits dans une école primaire située dans le district scolaire dans lequel ils résident.
- À partir de 10 ans, les enfants sont généralement scolarisés dans un établissement situé près de leur domicile.
- L'enfant doit être présent lors de l'inscription.

Pour connaître l'école adaptée pour votre enfant, veuillez consulter le « Point de contact central pour les conseils pédagogiques (*Zentrale Anlaufstelle Bildungsberatung*) » :

Point de contact central pour les conseils pédagogiques (Zentrale Anlaufstelle Bildungsberatung)	
Où ?	Amt für Bildung und Sport Zentrale Anlaufstelle Bildungsberatung Lindenstraße 2 (1 ^e étage, bureau 1.06) 75175 Pforzheim Tél. 07231 39-2420 E-mail : bildung@stadt-pforzheim.de
Que devez-vous apporter ?	<ul style="list-style-type: none">■ Passeport ou carte d'identité des parents■ Acte de naissance de l'enfant■ Confirmation d'inscription
Horaires de consultation	Lundi 8h30 - 12h00 Mardi 8h30 - 12h00 Mercredi 14h00 - 18h00 Jeudi 8h30 - 12h00
Que recevez-vous ?	<ul style="list-style-type: none">■ Conseil et informations■ Adresses des écoles et interlocuteur/interlocutrice■ Aide à la recherche d'école



8. Santé / Gesundheit

8.1 Assurance santé / Krankenversicherung

En Allemagne, chaque citoyen doit avoir une assurance santé. Il existe de nombreuses caisses d'assurance maladie (*Krankenkassen*) en Allemagne. Les caisses d'assurance maladie de Pforzheim peuvent être trouvées dans l'annuaire ou sur Internet à l'aide du mot-clé « Krankenkassen » (caisses d'assurance maladie).

- L'inscription auprès de la caisse d'assurance maladie de votre choix est effectuée
 - lors d'un entretien personnel ou
 - par l'employeur ou
 - par Agentur für Arbeit/le Jobcenter.

- Si le/la conjoint(e) est déjà assuré(e), l'autre conjoint(e) et les enfants communs (jusqu'à l'âge limite) peuvent être couverts gratuitement auprès de la même caisse d'assurance maladie.

8.2 Consultations médicales / Arztbesuche

Si vous ou votre enfant êtes malade, consultez tout d'abord le médecin généraliste de votre quartier. Si un traitement supplémentaire par un spécialiste est nécessaire, le médecin généraliste vous redirigera.

8.3 Vieillesse, soins et handicap / Alter, Pflege und Behinderung



Questions relatives à la vieillesse et aux soins					
Où ?	Pflegestützpunkt Pforzheim pflugestuetzpunkt@stadt-pforzheim.de www.pflugestuetzpunkt.pforzheim.de				
Adresse	Östliche Karl-Friedrich-Str. 9 75175 Pforzheim (en face de l'ancienne Mairie)				
Horaires de consultation	<table border="1"> <tr> <td>Du lundi au mercredi, vendredi</td> <td>10h00 - 13h00</td> </tr> <tr> <td>Jeudi</td> <td>14h00 - 18h00</td> </tr> </table> <p>Téléphone 07231 39-3838 ou 39-3839</p>	Du lundi au mercredi, vendredi	10h00 - 13h00	Jeudi	14h00 - 18h00
Du lundi au mercredi, vendredi	10h00 - 13h00				
Jeudi	14h00 - 18h00				
Que recevez-vous ?	Assistance et informations sur les thèmes de la vieillesse et des soins				

Questions relatives au handicap					
Où ?	Jugend- und Sozialamt, Aide à l'insertion des personnes souffrant de handicaps				
Adresse	Östliche Karl-Friedrich-Str. 37a 75175 Pforzheim				
Horaires de consultation (seulement sur rendez-vous)	<table border="1"> <tr> <td>Lundi, mercredi, vendredi</td> <td>8h00 - 12h00</td> </tr> <tr> <td>Jeudi</td> <td>14h00 - 18h00</td> </tr> </table> <p>Téléphone 07231 39-2424</p>	Lundi, mercredi, vendredi	8h00 - 12h00	Jeudi	14h00 - 18h00
Lundi, mercredi, vendredi	8h00 - 12h00				
Jeudi	14h00 - 18h00				
Que recevez-vous ?	<ul style="list-style-type: none"> ■ Aide à une scolarité adéquate ■ Aide éducative spéciale pour les enfants qui ne vont pas encore à l'école ■ Accompagnement durant la formation et les études ■ Aide à la participation à la vie professionnelle (par ex. dans des ateliers pour personnes handicapées) ■ Aide à la participation à la vie en société 				



9. Numéros d'appel d'urgence / Notrufnummern

En Allemagne et comme dans tout autre pays, l'intervention des services d'urgence peut être requise dans certaines situations d'urgence. Un **appel d'urgence** est effectué afin d'obtenir l'assistance rapide et professionnelle de la **police** (par exemple en cas de violence domestique, de vol, de cambriolage, de fraude ou d'agression), des **sapeurs-pompiers** (en cas d'incendie dans l'appartement ou dans la maison) ou d'un **médecin des services de secours/médecin d'urgence** (en présence de blessure physique suite à un accident ou lors de maladie soudaine pouvant causer la mort).

Numéros d'appel d'urgence	
Police	110
Sapeurs-pompiers	112
Service de secours (médecin d'urgence)	112
Centre antipoison	0761 19240

- Les numéros d'urgence 110 et 112 peuvent être contactés gratuitement depuis tous les téléphones fixes et portables.

10. Au quotidien / Alltag

10.1 Actes authentiques et traductions / Urkunden und Übersetzungen



- En Allemagne, de nombreuses formalités requièrent une traduction certifiée de vos documents (par ex. extrait d'acte de naissance, acte de mariage, certificats scolaires, diplômes professionnels).
- Les documents étrangers doivent être traduits par un traducteur assermenté.

Vous trouverez les traducteurs et interprètes professionnels sur Internet.



10.2 Permis de conduire / Führerschein

- Un permis de conduire étranger est valable seulement six mois à compter de la date à partir de laquelle vous avez emménagé dans un appartement en Allemagne et y êtes domicilié. À l'issue de ce délai, le permis de conduire n'est plus reconnu, ce qui signifie que vous n'êtes plus autorisé à conduire un véhicule (exception : permis de conduire européen).
- Veuillez vous adresser au centre municipal (*Bürgerzentrum*) avant l'expiration du délai de 6 mois, afin de savoir si le permis de conduire doit être échangé.
- Si votre permis de conduire doit être échangé, veuillez alors en faire la demande au centre municipal. Il est possible que vous deviez passer un examen théorique et pratique dans une école de conduite.
- Les questions spécifiques doivent être traitées au cas par cas. Le centre municipal se tient à votre disposition pour répondre à toutes vos questions et demandes d'informations.

Demande d'échange du permis de conduire étranger	
Où ?	Bürgerzentrum ou administrations locales
Adresse	Altes Rathaus, Östliche Karl-Friedrich-Str. 2, 75175 Pforzheim
Horaires de consultation	Du lundi au mercredi 7h30 - 13h00 Jeudi 8h00 - 12h00 14h00 - 18h00 Vendredi 8h00 - 12h00
Que devez-vous apporter ?	<ul style="list-style-type: none"> ■ Passeport ou carte d'identité ■ Photo d'identité actuelle pour document biométrique ■ Permis de conduire étranger avec traduction en langue allemande
Que recevez-vous ?	Un permis de conduire valide en Allemagne



Pendant la **pandémie du Corona**, les rendez-vous pour les entretiens doivent être préalablement convenus sur : www.qtermin.de/stadt-pforzheim.

10.3 Centres familiaux / Familienzentren

- Les centres familiaux de Pforzheim sont des lieux de rencontre pour les enfants, les jeunes, les hommes, les femmes et les personnes âgées de toutes les nations et de toutes les cultures. Ils vous permettent d'obtenir des informations utiles sur votre quartier et de participer aux différentes activités proposées par le centre familial (par exemple : aide aux devoirs, cours de langue, conseils pour les parents, activités de loisirs pour les enfants et les jeunes).
- Il y a 6 centres familiaux à Pforzheim :

Centres familiaux	Adresses
Familienzentrum Ost	Zeppelinstr. 20 75175 Pforzheim Tél. 07231 15 45 600
LukasZentrum Familienzentrum der Pforzheimer Weststadt	Maximilianstr. 38 75172 Pforzheim Tél. 07231 4 13 79-19
Zentrum für Familien/Mehrgenerationenhaus im Bernhardushaus	Barfüßergasse 12 75172 Pforzheim Tél. 07231 128-666
Familienzentrum Au	Calwer Str. 2 - 6 75175 Pforzheim Tél. 07231 41 44 06
Familienzentrum Nord Pforzheimer Stadtmission	Sachsenstr. 30 75177 Pforzheim Tél. 07231 77 89 608
Bürgerhaus Buckenberg/Haidach und Hagenschieß e. V.	Marienburgerstr. 18 75181 Pforzheim Tél. 07231 6 78 00



10.4 Offres de loisirs et de soutien pour l'enfance et la jeunesse / Freizeit- und Hilfsangebote für Kinder und Jugendliche

Pforzheim propose de nombreuses activités de loisirs et de soutien aux enfants et aux jeunes, entre autres :

<p>Stadtjugendring Pforzheim SJR Betriebs gGmbH, Oranierstr. 15, 75175 Pforzheim, tél. 07231 - 14 42 80, www.sjr-pforzheim.de</p> <p>La SJR Betriebs gGmbH sponsorise 13 clubs de jeunes à Pforzheim et dans les quartiers de la ville où les enfants et les jeunes peuvent passer leur temps libre. Elle propose un accompagnement aux jeunes en situation de vie difficile et lors de la transition de l'école au travail. Il existe une variété de projets passionnants pour les enfants, ainsi que des offres pendant les vacances scolaires.</p>	<p>Beratungsstelle für Kinder, Jugendliche und deren Familien aus Pforzheim Baumgäßchen 3, Melanchthonhaus, 75172 Pforzheim, tél. 07231 - 2 81 70-0, www.beratung-pf.de</p> <p>Les services proposés par le centre d'aide et d'accueil comprennent notamment l'orientation scolaire et familiale, le conseil aux enfants et aux jeunes, une aide en cas de crises, des conseils aux écoles et établissements de la petite enfance. L'aide est en principe gratuite.</p>
<p>Plan B gGmbH Jugend-, Sucht- & Lebenshilfen Schießhausstr. 6, 75173 Pforzheim, tél. 07231 - 9 22 77-0, www.planb-pf.de</p> <p>Le centre de consultation pour les jeunes et les toxicomanes conseille, accompagne et traite les jeunes se trouvant dans des situations problématiques, les personnes en état de dépendance ou menacées de l'être, mais aussi leurs familles.</p>	<p>Deutscher Kinderschutzbund Pforzheim Enzkreis e. V., Accès via la Tunnelstr. 33 ou Luisenstr. 46, 75172 Pforzheim, tél. 07231 - 58976-0, www.dksb-pforzheim.de</p> <p>L'Union allemande de protection des enfants (<i>Kinderschutzbund</i>) propose notamment des services de conseil et d'assistance lorsque les relations familiales sont difficiles. L'Union allemande de protection des enfants est un lieu de discussion pour les parents isolés et propose également des groupes de jeux pour les tout-petits et les enfants. Elle est accessible aux enfants, aux jeunes et aux adultes 24h/24 (tél. 07231/76 72 00).</p>

10.5 Sport/associations sportives / Sport/Sportvereine

Ceux qui souhaitent pratiquer un sport peuvent s'inscrire auprès d'une association sportive de Pforzheim. Un large éventail **d'activités physiques et sportives** y sont proposées pour les personnes de tous les âges.

L'activité physique régulière pratiquée lors de l'adhésion à une association sportive permet de rester en forme et en bonne santé. Elle présente d'autres avantages, en particulier pour les enfants et les jeunes, mais aussi pour les adultes :

- elle renforce la personnalité et le bien-être ;
- une activité physique régulière favorise le développement physique et mental des enfants et des jeunes ;
- elle constitue l'occasion d'établir des contacts sociaux voire de nouer de nouvelles amitiés ;
- le contact avec les membres allemands facilite l'apprentissage de la langue ;
- la vie au sein de l'association sportive permet de promouvoir les compétences sociales et l'apprentissage des valeurs telles que l'équité, la tolérance et le respect.

À Pforzheim, plus de 100 associations sportives proposent de nombreux sports, dont la gymnastique, le football, la natation, le tennis, le handball, le basket, le judo, le karaté, l'athlétisme, la danse, l'équitation et bien d'autres encore.

L'adhésion à une association sportive de sport est payante.

Les frais d'adhésion des enfants et des jeunes issus de familles à faibles revenus peuvent être pris en charge par le pack Éducation et participation (voir 7.4 « Le pack Éducation et participation »).

Si vous êtes intéressé par une association sportive	
Où ?	Amt für Bildung und Sport
Adresse	Lindenstr. 2, bureau 1.21, 1 ^{er} étage
Contact	Pour toute information, veuillez téléphoner aux numéros suivants : 07231 39-2929, 39-2414, 39-1160
Que recevez-vous ?	Informations relatives aux associations sportives



11. Social / Soziales

11.1 Pforzheimer Tafel

La Pforzheimer Tafel (équivalent allemand des Restos du cœur) propose des aliments à prix réduit. Les achats à la Pforzheimer Tafel sont seulement autorisés aux personnes qui reçoivent des prestations au titre du SGB II ou SGB XII et qui sont titulaires du Goldstadt-Pass.


Achat à la Pforzheimer Tafel		
Adresse	Zeppelinstr. 16, 75175 Pforzheim (Oststadt)	Kelterstr. 107, 75179 Pforzheim (Brötzingen)
Horaires d'ouverture	Lundi, mardi et jeudi 10h00 - 14h00 Lundi, mercredi, vendredi 9h30 - 13h30	Du lundi au vendredi 10h00 - 14h00 Fermé le mercredi
Que devez-vous apporter ?	■ Goldstadt-Pass ■ Photo	
Que recevez-vous ?	Autorisation d'achat À conserver impérativement	



11.2 Goldstadt-Pass

Grâce au Goldstadt-Pass, vous avez la possibilité d'utiliser les services de la Ville de Pforzheim et d'autres organisations à des prix réduits – par exemple pour la piscine, les institutions culturelles, le magasin de produits d'occasion et bien d'autres encore. Les bénéficiaires de l'allocation chômage II (SGB II) ou du revenu minimum (SGB XII) reçoivent le Pass avec la décision d'octroi de prestations.

Les bénéficiaires d'allocations de logement (*Wohngeld*), d'allocations au titre de la loi sur l'asile (*AsylbLG*), d'allocations familiales ou les personnes vivant en résidence assistée conformément au SGB VIII (*betreute Wohnform nach dem SGB VIII*) peuvent faire une demande de Goldstadt-Pass au centre municipal (*Bürgerzentrum*) ou auprès des administrations locales (*Ortsverwaltungen*).

Demande de Goldstadt-Pass	
Où ?	Bürgerzentrum ou administrations locales
Adresse	Altes Rathaus, rez-de-chaussée Östliche Karl-Friedrich-Str. 2 - 4, 75175 Pforzheim
Horaires de consultation	Du lundi au mercredi 7h30 - 13h00
	Jeudi 8h00 - 12h00 14h00 - 18h00
	Vendredi 8h00 - 12h00
Que devez-vous apporter ?	<ul style="list-style-type: none">■ Passeport ou carte d'identité■ Décision d'octroi de prestations <p>Informations et formulaire sous : https://www.pforzheim.de/goldstadt-pass</p> 
Que recevez-vous ?	Goldstadt-Pass À conserver impérativement




Pendant la **pandémie du Corona**, les rendez-vous pour les entretiens doivent être préalablement convenus sur : www.qtermin.de/stadt-pforzheim.



11.3 Redevance radio-télévision / Rundfunkbeitrag

En Allemagne, toutes les citoyennes et tous les citoyens majeurs qui possèdent une télévision, une radio ou un ordinateur sont en principe soumis à la redevance radio-télévision. La redevance est perçue pour l'utilisation des programmes du service public. La redevance est due à compter du premier jour du mois dans lequel vous emménagez dans un appartement, y être inscrit en vertu du régime des déclarations domiciliaires ou êtes mentionné en tant que locataire dans le contrat de location.

La redevance est perçue par appartement – peu importe combien de personnes y vivent et combien d'appareils radios sont disponibles.

- Certains groupes de personnes peuvent être exonérés et respectivement obtenir une réduction de la redevance radio-télévision pour des raisons financières ou de santé. Cette demande ne peut être effectuée que par écrit.
- Le formulaire de demande peut être obtenu sous **www.rundfunkbeitrag.de** ou à Pforzheim, Blumenhof 4 (bureau d'information au 1^{er} étage). 
- La demande dûment remplie et signée ainsi que les preuves nécessaires doivent être retournées à « ARD ZDF Deutschlandradio Beitragsservice, 50656 Cologne ».

12. Annexe / Anhang

12.1 Jours fériés dans le Land de Bade-Wurtemberg / Feiertage in Baden-Württemberg



Nouvel an	1 ^{er} janvier
Épiphanie	6 janvier
Vendredi saint	Mars/avril
dimanche de Pâques	Mars/avril
lundi de Pâques	Mars/avril
Fête du Travail	1 ^{er} mai
Ascension	Mai/Juin* (jeudi)
Dimanche de Pentecôte	Mai/juin*
Lundi de Pentecôte	Mai/juin*
Fête-Dieu (Fronleichnam)	Mai/Juin* (jeudi)
Jour de l'Unité allemande	3 octobre
Toussaint	1 ^{er} novembre
1. jour de Noël	25 décembre
2. jour de Noël	26 décembre

* Il s'agit de jours fériés chrétiens qui tombent chaque année à une date différente.



12.2 À savoir concernant Pforzheim / Wissenswertes über Pforzheim

Pforzheim, ville située dans le Bade-Wurtemberg, était déjà connue à l'époque romaine sous le nom « Portus » (latin : port/gué). La ville est située au pied (au nord) de la Forêt-Noire, où les rivières Enz, Nagold et Würm confluent.

Au 18^e siècle, une industrie de bijoux et de montres devenue mondialement célèbre s'est implantée à Pforzheim. D'où le nom « Ville d'or » ou de « Ville de l'or, des bijoux et des montres ».

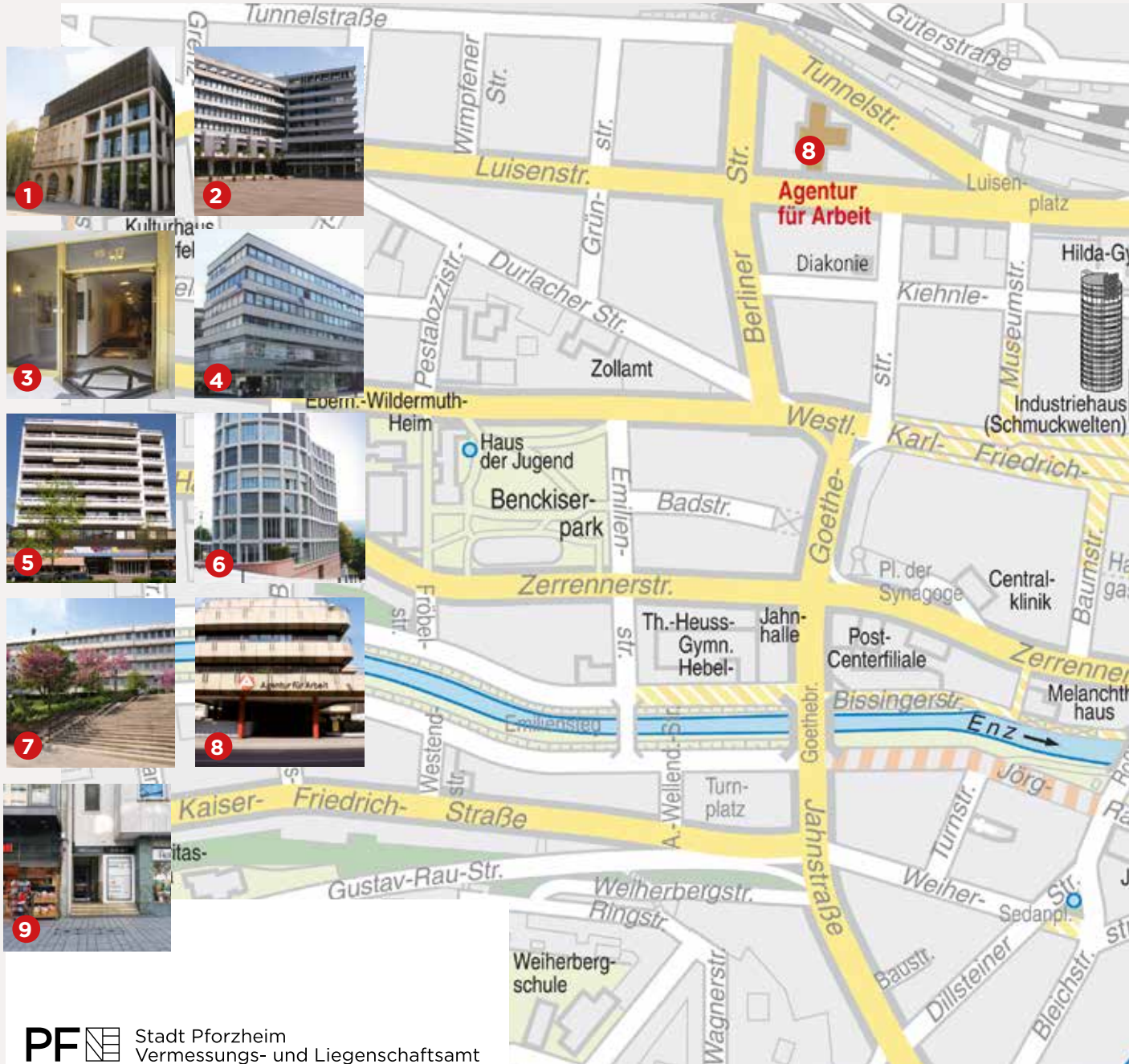
Dates et faits	
Superficie :	98,03 km ²
Nombre d'habitants :	125 957 (31 décembre 2019)
Densité :	1 285 habitants par km ²
Codes postaux :	75172, 75173, 75175, 75177, 75179, 75180, 75181
Préfixe téléphonique :	07231
Numéro d'immatriculation :	PF
Découpage de la ville :	15 quartiers
Maire :	Peter Boch (CDU)

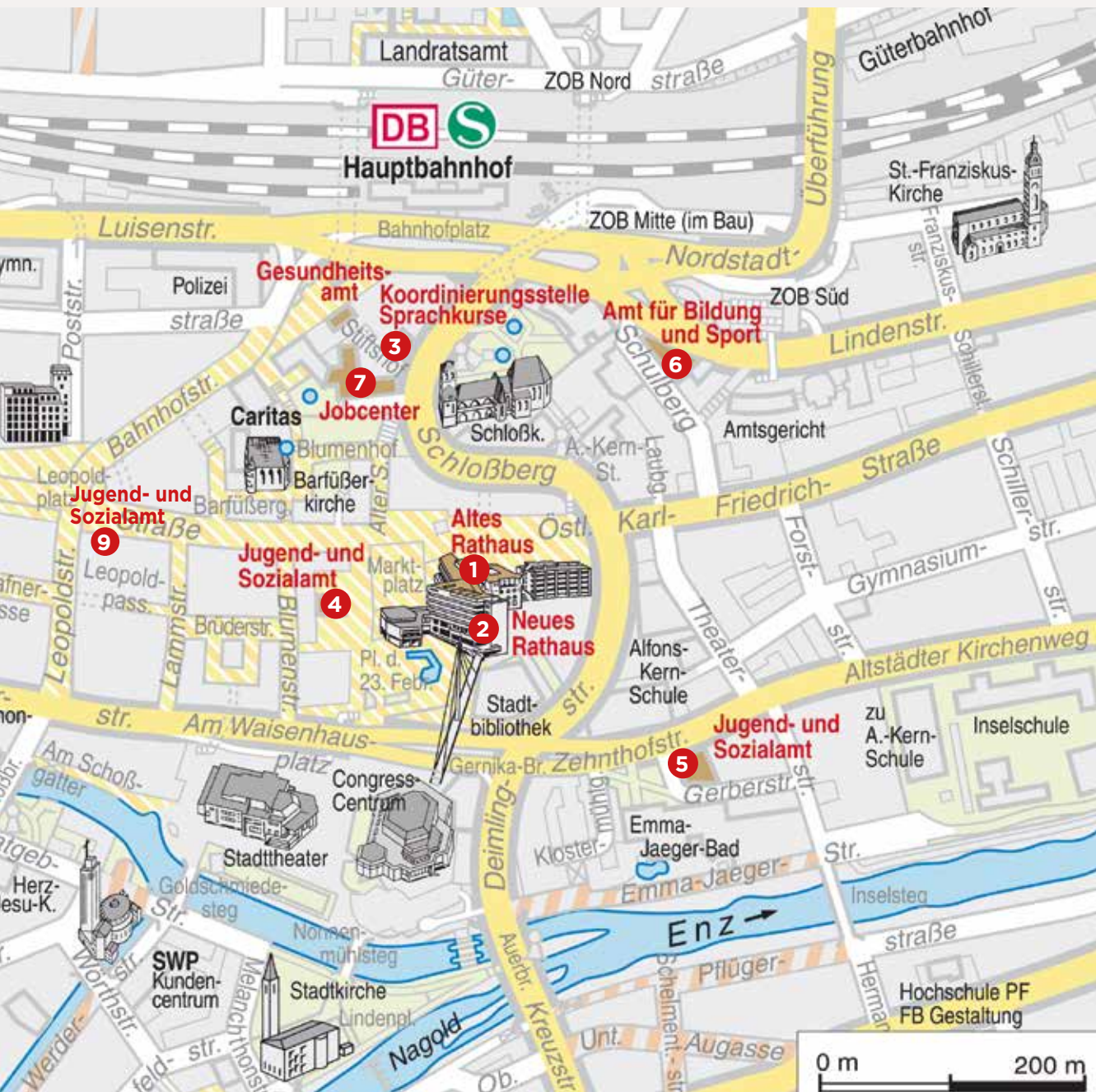
12.3 Quartiers / Stadtteile



1. Centre-ville (Innenstadt)
2. Au
3. Oststadt
4. Nordstadt (avec Maihalden)
5. Südoststadt
6. Südweststadt
7. Weststadt
8. Brötzingen (avec Arlinger)
9. Dillweißenstein (avec Sonnenhof)
10. Buckenberg (avec Haidach, Hagenschieß et Altgefäll)
11. Büchenbronn (avec Sonnenberg)
12. Eutingen (avec Mäuerach)
13. Hohenwart
14. Huchenfeld
15. Würm

12.4 Centre-ville de Pforzheim / Innenstadt Pforzheim







12.5 États membres de l'UE (version du 01.01.21) / EU-Mitgliedstaaten (Stand 01.01.21)

Pays (année d'adhésion)	Pays (année d'adhésion)
Belgique (1952)	Malte (2004)
Bulgarie (2007)	Pays-Bas (1952)
Danemark (1973)	Autriche (1995)
Allemagne (1952)	Pologne (2004)
Estonie (2004)	Portugal (1986)
Finlande (1995)	Roumanie (2007)
France (1952)	Suède (1995)
Grèce (1981)	Slovaquie (2004)
Irlande (1973)	Slovénie (2004)
Italie (1952)	Espagne (1986)
Croatie (2013)	République tchèque (2004)
Lettonie (2004)	Hongrie (2004)
Lituanie (2004)	Chypre (2004)
Luxembourg (1952)	

Adresse bibliographique / Impressum

Éditeur et texte :

Stadt Pforzheim, Jugend- und Sozialamt,
Chargée de l'intégration Anita Gondek
Marktplatz 4
75175 Pforzheim

Rédaction :

Anita Gondek, Denise Hrowat

Téléphone :

07231 39-2117 ou 39-3588

Fax :

07231 39-2540

E-mail :

anita.gondek@pforzheim.de
denise.hrowat@pforzheim.de

Dernière mise à jour :

décembre 2020, 7^e édition

Crédit photographique :

Ville Pforzheim, Sonja Fischpera, Melissa Schade

Conception :

Sonja Fischpera | www.grafik-fuers-volk.de

Mise en page :

Travail du séminaire Melissa Schade, lycée technique
Section technique de conception et technique multimédia
de l'Académie de la communication de Pforzheim,
www.akademie-bw.de/pforzheim
Encadrement : Iris Guldán, direction du département lycée
technique

Cette brochure est disponible en allemand,
arabe, anglais, français et roumain et également
au format PDF sous

[https://www.pforzheim-integriert.de/
service-info/neustart.html](https://www.pforzheim-integriert.de/service-info/neustart.html)



Les exemplaires imprimés peuvent être
commandés gratuitement auprès du service
d'aide sociale (*Jugend- und Sozialamt*),
e-mail : denise.hrowat@pforzheim.de.

Les réimpressions et les traductions imprimées et
en ligne ne sont pas autorisées même sous forme
d'extrait.

La brochure a été préparée avec le plus grand
soin. Cependant, aucune garantie ne peut être
donnée quant à l'exhaustivité et à l'exactitude des
informations qui y sont contenues. En particulier,
le cadre légal peut être modifié sans préavis.

Akademie für Kommunikation
in Baden-Württemberg





Altes Rathaus
Östliche Karl-Friedrich-Str. 2-4,
75175 Pforzheim



Neues Rathaus
Marktplatz 1, 75175 Pforzheim



Jugend- und Sozialamt
Westliche Karl-Friedrich-Str. 31,
75172 Pforzheim



Jugend- und Sozialamt
Marktplatz 4, 75175 Pforzheim



Jugend- und Sozialamt
Zehnthofstr. 10, 75175 Pforzheim



Amt für Bildung und Sport,
Lindenstr. 2, Room 1.21, 75175 Pforzheim



Jobcenter
Blumenhof 4, 75175 Pforzheim



Agentur für Arbeit
Luisenstr. 32, 75172 Pforzheim



Koordinierungsstelle Sprachkurse
Schlossberg 15, 75175 Pforzheim